

Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

VENDREDI 15 JUIN 1979 - N° 937

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

Nicaragua : les sandinistes se préparent à donner

l'«assaut final»

Alors que la bataille de Managua se déroule depuis lundi, les combattants du Front sandiniste bombardent le bunker de Somoza ainsi que l'aéroport, artère vitale par où passe le ravitaillement et les renforts de la Garde Nationale. Somoza, « lâché » par les Etats-Unis qui rapatrient en catastrophe leurs ressortissants, affirme vouloir se maintenir au pouvoir, mais pour combien de temps ? Après l'appel lancé par le Front à « marcher sur la capitale pour l'offensive finale », les prochaines heures seront décisives.

Lire en page 7

Signature des accords SALT :

Encore plus d'armes nucléaires d'ici 1985

Lire en page 6

Dans Le Quotidien du Peuple du samedi 16 juin

Dans notre série d'articles publiés après le voyage en Chine d'une délégation du Comité central du PCR ml

Les quatre
modernisations
en Chine

Notre dossier :

Travail précaire,
travail sous-payé :
l'intérim 1979

Graves menaces de division de la classe ouvrière

LE GOUVERNEMENT PREPARE DES EXPULSIONS MASSIVES DE TRAVAILLEURS IMMIGRES

Les conditions de séjour seront soumises aux « perspectives du marché de l'emploi »



300 000 travailleurs immigrés sont menacés de renvoi ! C'est Stoléru qui l'avoue. Le projet de loi adopté par le conseil des ministres de mercredi franchit un nouveau degré dans la répression contre les travailleurs immigrés. Leurs conditions de séjour seraient dorénavant déterminées en fonction des « perspectives du marché de l'emploi ». Les interventions policières répétées contre les résidents des foyers Sonacotra préparent-elles l'heure des expulsions massives ? La riposte contre ces graves divisions de la classe ouvrière se dessine, comme mardi à Dijon. Il nous faut l'amplifier !

Lire en page 4 et 8

21 militants corses devant la Cour de Sûreté de l'Etat

Le procès de 21 militants corses s'est ouvert ce jeudi à Paris devant la Cour de Sûreté de l'Etat. En fait, il y a une cinquantaine d'inculpés. Les autres seront jugés plus tard, sans autre but apparent, de la part de la justice, que de chercher à diviser.

La plupart des 21 inculpés sont en prison depuis un an. C'est au cours d'une rafle de police organisée à la veille d'un voyage de Giscard qu'ils ont été arrêtés. Après avoir réussi à obtenir le statut politique, ils ont été dispersés en novembre dernier dans quatre prisons différentes (Fontainebleau, Fresnes, Santé et Fleury-Mérogis), ce qui va gêner le travail des avocats durant le procès. Les inculpés ont décidé de prendre la responsabilité collective de toutes les actions revendiquées par le FLNC.

Mercredi soir, à Ajaccio, une manifestation à l'appel des syndicats CGT et CFDT, du PCF, de la Ligue des Droits de l'Homme et du Comité anti-répression, réclamait « la suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat et la libération des emprisonnés ». Le comité de soutien parisien appelait à une manifestation ce jeudi à 18 h 30 devant le Palais de Justice.

L'histoire d'un échec du patronat dans ses tentatives de division

Les différences sont grandes entre le personnel en sous-traitance Somafer et le personnel Solmer :

— Aux hauts fourneaux, le personnel fait un travail de fondeur au même titre que le personnel Solmer. Et pourtant, ils n'ont que la qualification d'aide-fondeur.

— Toujours aux hauts fourneaux, il a fallu attendre la grève de juillet - août 1975 pour que les fondeurs Somafer obtiennent le renouvellement des combinaisons, ce qui était déjà un acquis du personnel Solmer.

— Ainsi le personnel posté Somafer, contrairement au personnel posté Solmer ne bénéficie ni du repos compensateur, ni de la prime de nuit, ni de la prime de vacances, ni de la prime de fin d'année, ni du lavage des bleus...

L'INTERIM DE LA SOUS-TRAITANCE : SOMAFER INDUSTRIE

Dans un tract de la CFDT Somafer intitulé «Somafer, c'est l'enfer», on pouvait lire : «On entend souvent : «Tu veux pas faire ça, alors c'est pas la peine de venir travailler demain, etc... Ces faits sont intolérables». En effet, non seulement Somafer emploie des sidérurgistes aux travaux les plus durs, mais en plus, elle les fait passer d'un service à un autre d'un jour sur l'autre. Double avantage à ce petit jeu : adapter les effectifs aux besoins de la production et empêcher qu'une unité se développe au niveau d'un atelier.

Afin de pouvoir faciliter ces pratiques, depuis 1975, Somafer a créé sa propre boîte d'intérim (Somafer Industrie). Voilà un

DES SIDÉRURGISTES A PART ENTIERE

Le patronat justifie la sous-traitance par le fait qu'il y a de temps en temps des travaux d'entretien à faire, mais pas assez souvent pour employer à temps plein du personnel. C'est faux. Voyons ce qu'il en est pour SOMAFER.

Travaux effectués :

— Hauts fourneaux : 30 à 40 fondeurs.

— Stripping : environ 30 chalumistes en postes pour le recyclage du mauvais acier.

— Agglomération : environ 50 travailleurs en 2 équipes.

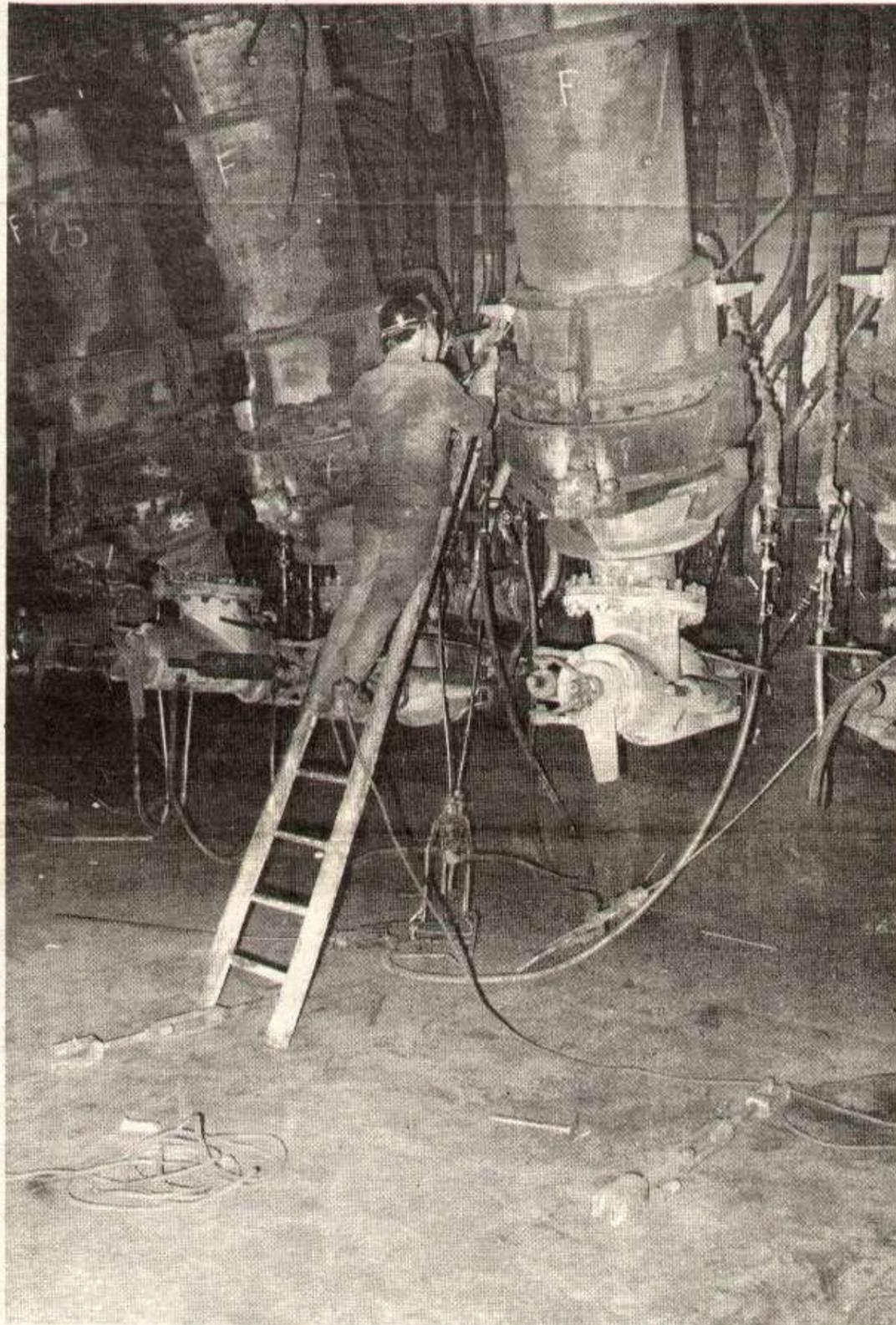
— Ecriquage : environ 80 écriqueurs en 2 équipes. Opération effectuée uniquement par le personnel SOMAFER.

— Transports, vestiaires, finissage, pontonniers, train à chaud... un peu partout dans l'usine, mélangés au personnel SOLMER, les travaux pouvant varier d'un jour à l'autre.

On voit donc que, secondairement il s'agit d'avoir un personnel très mobile jouant le rôle de bouche-trou, mais surtout, le personnel SOMAFER fait des travaux qui font partie du processus de production de l'acier. Pas n'importe quels travaux, mais les plus durs.

Ainsi, par le système SOMAFER, ces sidérurgistes sont coupés de leurs camarades parce qu'ils n'ont pas le même patron.

L'entreprise SOMAFER s'est spécialisée dans les travaux de sous-traitance de la sidérurgie. Bien avant d'être connue à Fos, elle sévissait depuis longtemps en Lorraine, à la SOLLAC. Arrivée dans les valises de la direction Solmer, elle continue aujourd'hui sa besogne dans le midi : c'est beau la fidélité ! C'est sur cette réalité que se penchent aujourd'hui nos correspondants.



Dans la sidérurgie, les travaux dangereux sont souvent attribués aux intérimaires. Ici, au haut fourneau 4 de Dunkerque.

SOMAFER A FOS

effectif moyen de 100 sidérurgistes qui font RIGOREUSEMENT le même travail que leurs camarades Somafer ! Ainsi il y a des fondeurs en intérim de sous-traitance à Solmer !!!

Il y a ainsi des intérimaires Somafer qui ont déjà... 3 ans d'ancienneté. La section CFDT Somafer est en procès depuis 3 ans contre Somafer Industrie, entre autres sur cette question.

ECHEC AU PATRON : LES TRAVAILLEURS SOMAFER EN LUTTE

Mais les travailleurs Somafer ont constitué deux sections syndicales CFDT et CGT et ils

commencent à avoir une solide tradition de lutte : une grève au moins chaque année depuis la grande grève de juillet - août 1975. Lors de cette grève, ils ont obtenu des concessions importantes : relèvement des salaires, vêtements de travail et de sécurité renouvelés dans les mêmes conditions que les travailleurs Solmer, etc...

En mars dernier encore, les travailleurs Somafer ont mené une grève de 23 jours pour les salaires et les conditions de travail. Les écriqueurs ont alors réussi à entraver la production car il n'y avait que des écriqueurs Somafer jusqu'à maintenant.

SOTRASI : UNE NOUVELLE TENTATIVE DE DIVISION

La direction Solmer a alors tenté de faire faire le travail par une autre entreprise sous-traitante venue elle aussi de Sollac : la Sotrasi. Là où il fallait 10 écriqueurs Somafer, il fallut mettre 33 ouvriers Sotrasi et malgré tout ce fut un échec. On n'improvise pas en dernière minute des écriqueurs ! Le danger existe tout de même maintenant : il commence à y avoir du personnel Sotrasi qui fait l'écriquage. Que restera-t-il de l'efficacité des luttes Somafer si à chaque fois le personnel peut être remplacé par Sotrasi ?

LA SOUS-TRAITANCE ET L'INTERIM A SOLMER

— Sur le site Solmer : 10 000 travailleurs dont 3 000 en sous-traitance et intérim.

— Plus de 120 entreprises de sous-traitance et d'intérim.

— TRAVAUX EFFECTUÉS :

• entretien, transport, nettoyage qui font partie de la mise en place des conditions de la production.

• nettoyage et maintenance réputés dangereux et salissants.

• écriquage et coulée de fonte liquide : travaux particulièrement pénibles.

— BUT POUR

LA DIRECTION SOLMER :

Favoriser la rotation du personnel et isoler les secteurs à problèmes (conditions de travail, mouvements revendicatifs).

— On n'en parle pas, mais il y a des licenciements à Solmer : ce sont les travailleurs en sous-traitance et les intérimaires qui font les frais de l'augmentation de la productivité.

UNE JONCTION TOUT DE MEME DIFFICILE AVEC LE PERSONNEL SOLMER

Le principal axe de mobilisation contre les divisions pour les travailleurs Somafer aujourd'hui, c'est la lutte pour la disparition de la boîte intérim de Somafer. Mais la question essentielle reste l'unité avec les travailleurs Solmer. C'est un fait que pour le moment chacun se bat de son côté. En mars, c'étaient les Somafer ; maintenant, ce sont les Solmer.

Pourtant, les 200 à 300 travailleurs Somafer sont parmi les sidérurgistes les plus exploités de Solmer. Ils se sont signalés par leur combativité. De même, il semble bien que parmi le personnel Solmer, les plus combattifs lors du mouvement qui dure maintenant depuis 3 mois sont aussi les plus exploités, ceux qui ont les conditions de travail les plus dures.

Quelques pas ont été faits dans le sens de la solidarité : en particulier, lors de la grève de mars 1979 du personnel Somafer, la section CFDT Solmer a apporté un soutien matériel important : location d'un car pour que le personnel Somafer puisse venir à l'usine mener leur lutte sur place (alors que le car avait été supprimé par la direction), soutien financier...

Mais ne peut-on être frappé par l'absence de perspectives pour les travailleurs Somafer lors de cette lutte, pour laquelle eux aussi ont subi la répression (chômage technique sans solde au bout de 160 heures) ?

Car en réalité, la solidarité à construire doit être une solidarité de classe visant à unir les plus combattifs pour qu'ils soient le fer de lance des luttes dans la sidérurgie. N'était-ce pas cette nouvelle unité de combat à laquelle aspiraient les travailleurs Somafer qui ont participé à la marche sur Solmer du 23 mai ?

De nos correspondants

Bureau National CFDT

UN BILAN AUTOSATISFAIT... DES PERSPECTIVES D'ACTION FLOUES

Mercredi matin, Edmond Maire, entouré d'une partie des membres de la direction CFDT, donnait une conférence de presse, après la tenue du bureau national des 6 et 7 juin, qui avait abordé essentiellement trois points : les suites à donner au 38^e congrès confédéral, le plan de travail de la CFDT pour les trois années à venir, et l'action revendicative. Conférence de presse assez terne, où l'on a tout de même appris que la CFDT sollicitait une

Le bilan tiré par le BN du congrès confédéral de Brest est somme toute auto-satisfait. Le congrès aurait marqué, selon Edmond Maire, un net progrès dans la compréhension des objectifs de la CFDT, sur tous les points, que ce soit la politique d'action, la politique internationale, le fonctionnement démocratique. Il passe allègrement sur les différents votes, qui ont pourtant confirmé une érosion très nette des positions confédérales, pour constater malgré tout le «*décalage qui existe entre les responsables fédéraux et régionaux, et ce qu'ont exprimé entre un quart et un tiers des syndicats...*». C'est à n'y plus rien comprendre. Quant aux conclusions, sous un air d'ouverture interne, et de fermeté par rapport aux éventuelles pressions venant du PCF et de la CGT, elles sont très affirmées : la politique d'action issue du 38^e congrès sera de longue durée... Présentation d'autant plus ambiguë qu'elle ne fait jamais référence précisément à ce que sera cette politique d'action, dans les faits.

Sur le problème des axes de travail pour les trois ans à venir, Edmond Maire a insisté essentiellement sur la méthode qui doit être mise en œuvre : le rôle de la confédération serait avant tout de donner aux organisations les moyens de faire le maximum de propositions, dans le cadre de la politique d'action défini par le Congrès, bien entendu...

D'une façon expéditive, le point a été fait sur la semaine d'action en cours pour la réduction du temps de travail. La mobilisation devra être longue, elle ne semble pas très forte pour l'instant, et des difficultés sont rencontrées pour me-



Moreau, Chérèque et Maire. Moreau est parti, Chérèque a fait son entrée... Elu dernier par le Congrès, il se retrouve N° 2 de la Confédération.

ner la lutte dans l'unité avec la CGT. Sur les bas salaires, et le SMIC, il y a donc cette demande d'entrevue avec Barre. Pour ce qui est des décisions prises par le congrès, sur la loi Veil, la question du nucléaire, les choses suivent leur cours...

Un point par contre a un peu tranché dans cette conférence de presse : la vigueur de la condamnation de l'attitude du pouvoir à l'égard des inculpés du 23 mars et du 1^{er} mai : «*La police est en cause... La justice est en cause... Le pouvoir est en cause*», a indiqué Edmond Maire. «*Ce qui se passe est grave*». La CFDT exige l'élargissement de la défense des emprisonnés, et appelle ses Unions régionales à prendre toutes initiatives pour faire pression en ce sens.

M.C.

entrevue avec le Premier ministre, afin de demander une réévaluation du SMIC plus élevée que celle prévue par la loi, et ce au 1^{er} juillet. Par ailleurs, la confédération a publiquement pris acte des mesures d'exclusions décidées par le Syndicat métaux de Dunkerque à l'encontre de 12 militants d'Usinor, en reprenant à son compte toute l'argumentation des normalisateurs...

CHEREQUE : POUR SAVOIR CE QUI SE PASSE A USINOR DUNKERQUE «ALLEZ DONC VOIR RUE MAYRAN»...

La question des exclusions à Usinor Dunkerque a été vite réglée, lors de la conférence de presse. Visiblement mal à l'aise, les dirigeants cégétistes présents se sont bien sûr retranchés derrière les statuts de la CFDT, qui laissent au syndicat la responsabilité de cette répression. Edmond Maire a bien sûr repris le thème du complot de l'extrême gauche qui grossirait ces affaires, alors que ce ne serait pas un réel problème. Et tout en prétendant ne pas bien connaître l'affaire d'Usinor Dunkerque, les uns et les autres ont enfourché tous les chevaux des normalisateurs de Dunkerque et de la FGM : «*Une sordide affaire d'argent, d'ailleurs l'expert l'a prouvé... Des trafics d'influence, etc.*». Et quand le journaliste du Monde demande tout simplement qui est aujourd'hui le secrétaire de la section d'Usinor Dunkerque, Chérèque, hors de lui et oubliant toute politesse, lui répond vertement : «*Vous n'avez qu'à aller demander ça rue Mayran*... où se trouve le siège de la FGM. Les choses sont donc parfaitement claires, du côté confédéral : c'est la couverture intégrale des procédés indignes utilisés par la FGM pour venir à bout de la section d'Usinor. Au prix de la suspension de 800 syndiqués. Et sous prétexte de sauver la CFDT...

certaines ateliers et même demi-journée d'arrêt de travail dans certains services) précise notre interlocuteur. Pour en revenir à Limoges même, une manifestation était prévue pour jeudi soir et devait rassembler des travailleurs de tout le département de la Haute-Vienne.

VENREDI, GREVES A LA RATP

Sur quatre lignes de métro, les travailleurs de la RATP feront grève vendredi. Il s'agit des lignes 1, 7 bis, 8 et 12. La CGT appelle à

cesser le travail trois fois deux heures dans la journée. Il s'agit ainsi de s'opposer au ralentissement de la fréquence des rames sur ces lignes entraînant des suppressions de postes.

C.C.R. (Thomson-Brandt),
Villefranche-sur-Saône

Les profits augmentent, le chômage continue

1978 : Plusieurs semaines de chômage, plus de 130 licenciements.

1979 : ... 5 semaines de chômage prévues en 6 mois !

Depuis les licenciements en septembre 1978, la productivité n'a pas cessé d'augmenter :

— Chronométrages (avant et après les licenciements)

— Restriction des libertés individuelles (plus de remplacement en dehors des pauses habituelles, avertissements pour retards).

— Non-satisfaction des revendications (même petites).

Après des débrayages très suivis dans un atelier en mars 1979, la direction a dû lâcher 2,5 % avec 80,00 F de plancher (au lieu des 400 F demandés).

Pour mener une lutte résolue contre le chômage, le personnel (80 % d'OS) sait par expérience qu'il lui

faudra d'abord refaire son unité (entre autres syndicale). Une lutte sur les salaires ou les conditions de travail (cadences, chaleur) dans les semaines à venir pourrait en être l'occasion.

Car après avoir subi 130 licenciements et de nombreuses semaines de chômage partiel en 1978, sans beaucoup d'actions de résistance, le chômage ou un risque éventuel de fermeture apparaît à une bonne partie du personnel comme fatal, presque impossible à empêcher.

«*L'important est de se battre, d'engager même de petites actions pour que les travailleurs refassent leur unité. Alors ensuite il sera possible d'envisager une lutte résolue contre le chômage pour la sécurité de l'emploi*» nous dit un délégué CFDT.

Corr. VILLEFRANCHE

Scripta, Paris 20^e

Grève pour les salaires

Les travailleurs de la Scripta, rue Alexandre Dumas, sont en grève depuis le 1^{er} juin. Ils réclament le rattrapage de leur salaire, sur la moyenne de la métallurgie parisienne. Depuis 4 ans le patron n'applique pas les augmentations conventionnelles. Quelques exemples de salaires horaires : salaires Scripta.

● P 1 : 12,48 à 14,00. Moyenne parisienne : 18,21.

● P 2 : 14,56 à 16,50. Moyenne parisienne : 21,28.

● P 3 : 18,06 à 20,83. Moyenne parisienne : 24,69.

Le patron prend comme prétexte qu'il n'est pas adhérent au syndicat patronal de la métallurgie pour refuser l'application des augmentations conventionnelles. Le retard des salaires est chiffré à 20 %.

Les ouvriers, dans l'unité la plus complète, réclament l'augmentation globale de tous les salaires et une grille unique, un rattrapage des salaires indexé sur les salaires de la métallurgie parisienne et sur le coût de la vie, la suppression du travail au boni et des cadences, l'application de la Convention collective, la suppression de tous les motifs (maladie, absentéisme, accidents du travail, cadences non respectées) qui servent de prétexte à la direction pour pénaliser les salaires.

Les travailleurs étaient mercredi sur le marché de Charonne avec leur syndicat CFDT pour populariser leur lutte. Ils réclament des négociations immédiates avec la direction.

D.D.

● «La grève continue sans faiblir» à la RVI de Limoges

Selon le principal responsable de la CGT avec lequel nous nous sommes entretenus au téléphone, la grève se poursuit avec détermination à Limoges. Une réunion de conciliation est prévue pour le 20 juin entre la direction, les syndicats et en présence de la Direction du travail et de la main-d'œuvre. De même source, l'on indique qu'une liaison a été mise en place au niveau de tout le trust. Si aucune initiative concrète n'a été décidée avec Blainville (Caen), il faut néanmoins constater qu'elle a sans doute favorisé de petites actions à Vénissieux (grèves tournantes dans

● Le 3^e pacte contre l'emploi sera applicable début juillet

«*Le dispositif du Pacte pour l'emploi doit être systématisé à terme pour assurer une meilleure insertion professionnelle des jeunes*».

Barre s'exprimait ainsi mardi en recevant les 120 délégués départementaux chargés du «pacte pour l'emploi». Leur travail consiste à convaincre les patrons d'employer des jeunes de moins de 26 ans en leur faisant miroiter les avantages auxquels cela leur donne droit. A dire vrai, ce travail ne doit pas être bien difficile, compte tenu que ces Pactes font des jeunes une main-d'œuvre extrêmement bon marché et très mal protégée. A cette occasion, Barre a rappelé que les dispositions du troisième Pacte seraient votées fin juin par le Parlement. Le troisième Pacte entrera en application dès le mois de juillet.

LUTTES OUVRIERES

Conférence de presse du Comité de coordination des foyers Sonacotra

● DES MILLIERS DE RESIDENTS MENACES D'EXPULSION !

● LE PROJET DE LOI DELMON : UN CARACTERE DANGEREUX

Procès, expulsions, chantage à la fermeture des foyers ; parallèlement à la répression actuelle, le gouvernement entend de plus, dans les semaines à venir, faire adopter un projet de loi démagogique censé satisfaire certaines revendications des résidents Sonacotra pour mieux les dissuader de lutter. Un projet qui, en fait, aggrave leurs conditions de vie et de logement. Face à la campagne répressive engagée aujourd'hui par le pouvoir contre la lutte des Sonacotra, le comité de coordination des résidents en lutte faisait le point mercredi à Paris.

Le comité de coordination devait d'abord rappeler ce qu'a été la campagne répressive lancée depuis particulièrement un an contre les résidents, et ce dans le but d'écraser — sans succès — leur lutte.

Cette campagne répressive qui cumule aujourd'hui a commencé en juillet 1978 et se traduit d'une part par des procès d'expulsion suivis plusieurs fois d'interventions de la police dans les foyers, d'autre part par des chan-

tages, — certains devenus réalité —, aux fermetures de foyer. En ce qui concerne les procès, — 250 ont eu lieu depuis le mois de juillet 1978 — un représentant du comité de coordination devait rappeler ceux ayant été suivis d'expulsions tout récemment : Strasbourg, (150 résidents) Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye, Nancy (15 résidents), Nanterre (11), Romainville (29), Vitry (15), Dijon (77 résidents dans deux foyers).

Pour ce qui est de la

menace de fermeture de foyers, principalement ceux considérés comme étant à l'avant garde de la lutte, des jugements ont d'ores et déjà été rendus et concernent 700 résidents. Des menaces de fermetures nombreuses sont en outre prévues (voir encart) dans les semaines à venir !

Procès, expulsions, fermetures de foyers : on assiste à l'évidence aujourd'hui à une escalade de la répression — de la part du pouvoir, par direction Sonacotra interposée, contre les résidents en lutte. Cette escalade dangereuse, qui reçoit d'ailleurs une riposte appropriée comme à Nanterre et à Dijon, et contre laquelle il faut continuer à se mobiliser, montre toutefois une chose : cette répression est la preuve que la Sonacotra a pour l'essentiel essayé

échecs sur échecs dans ses précédentes tactiques.

3 ANS D'ECHEC POUR LA SONACOTRA

L'avocat du comité de coordination devait rappeler brièvement les différentes tactiques employées par la Sonacotra pour tenter de mettre à genoux les résidents, et ce depuis 1976.

En 1976 elle utilisera, non pas le recours aux tribunaux mais le principe de la dénonciation des «meneurs» au ministère de l'Intérieur, ce qui aboutira comme on le sait, à l'expulsion de 18 résidents des foyers. Cette première attaque sera un échec puisque la mobilisation des résidents aura pour résultat le retour des expulsés, première grande victoire de cette lutte.

Après cet échec, la direction Sonacotra entreprendra d'effectuer des saisies arrêts sur salaire ; ce sera là aussi pour l'essentiel l'échec : plus des deux tiers des tribunaux refuseront ses demandes.

La direction de la Sonacotra va alors, en 1978, faire appel à la justice bourgeoise et ce, cette fois d'une manière systématique, toujours en vue d'obtenir le paiement des arriérés de loyer et le retour au paiement normal des suivants. Elle s'adressera d'abord aux tribunaux d'instance, qui devant la mobilisation des résidents à cette occasion, donneront des jugements tout à fait

divers : certains refuseront d'accepter la demande de la Sonacotra, d'autres exigeront les paiements des loyers sous peine d'expulsion.

La Sonacotra fera alors appel pour obtenir gain de cause à des tribunaux de grande instance, en demandant des procédures d'expulsion en référé (procédure plus rapide). Dernièrement elle faisait appel à la procédure dite de l'«assignation à jour fixe» : en gros, le prévenu — le résident — avec cette procédure reçoit par huissier une convocation au tribunal extrêmement rapide (quelques semaines) ce qui l'empêche entre autres de préparer véritablement sa défense.

LE PROJET DE LOI DELMON

Parallèlement à la répression, par direction Sonacotra interposée, le pouvoir entend aujourd'hui utiliser la démagogie et divers moyens pernicieux pour casser la lutte. Il s'agit entre autres pour lui de faire voter rapidement la loi Delmon. Le rapport Delmon, demandé par le gouvernement, avait officiellement pour objectif de mieux connaître la situation des travailleurs immigrés, leurs problèmes afin de les résoudre (qualification professionnelle, logement, en particulier la question des foyers hôtel Sonacotra). En fait, les propositions de ce rapport, et le projet de loi gouvernemental qui en ressort, non seulement ne modifie en rien la situation dans les foyers mais l'aggrave.

Il continue à refuser aux résidents des foyers le statut de locataire, ne leur accordant que celui, vague, de résident. Le renforcement du rôle des gérants racistes y est inscrit noir sur blanc : ce projet de loi ne propose ni plus ni moins que de créer des comités de résidents... autour des gérants (!). Enfin, ce texte va même jusqu'à proposer une augmentation des loyers ! Ainsi, en le lisant, les résidents du foyer Sonacotra de la rue Sorbier à Nanterre pourraient apprendre que leur loyer augmentera de 36,7 % !

Statut de résident, pseudo comité de résident : par ces mesures, le gouvernement, à défaut de convaincre les résidents en lutte, a en tous cas l'intention de diviser les résidents des Sonacotra. Il se propose de vanter ces mesures auprès de ceux qui ne sont pas en grève actuellement : c'est le sens du matériel audiovisuel (film, affiches...) qui est actuellement envoyé dans ces foyers pour vanter ces mesures et justifier la prochaine augmentation ! Le gouvernement n'a pas hésité pour cela à déboursier plusieurs dizaines de millions !

Les foyers menacés de fermeture

● Région Parisienne.

Chilly Mazarin
Garges-lès-Gonesse
Nanterre (Primevères)
Argenteuil
Saint-Maur
Corneilles-en-Parisis
Bobigny
Massy-Ampère

● Région Est.

Thionville
Strasbourg
Nancy
Homécourt
Metz
Huckange
Florange

2 500 RESIDENTS MENACES D'EXPULSION !

Répression et démagogie sont les deux aspects de la politique qu'entend mener dans les semaines à venir la bourgeoisie envers les résidents. Répression surtout ! Rien que dans la région parisienne, entre 2 000 et 2 500 travailleurs sont menacés d'expulsion à court terme, suite aux différents jugements qui ont été rendus ces derniers mois par les tribunaux !

Contre cette attaque frontale, qui vise à casser définitivement la longue lutte résolue des résidents Sonacotra, le comité de coordination a précisé avec force qu'une riposte identique à celles qui ont suivi les récentes expulsions aurait lieu à chaque tentative nouvelle d'expulsion des résidents pour «non-paiement des loyers». Ceux-ci imposent à chaque fois leur présence dans les foyers ! Le comité de coordination a d'autre part rappelé la nécessité de la lutte contre la loi raciste scélérate Barre-Bonnet qui vient d'être votée. Les expulsions des foyers peuvent être un premier pas dans l'application d'une loi qui vise à donner au gouvernement des moyens supplémentaires pour expulser à tout moment les travailleurs immigrés jugés indésirables, ou «troublant l'ordre public».

Une initiative très positive va d'ores et déjà être prise en riposte à ces mesures les 21 et 23 juin. Ces jours-là, l'UPSM (Union Parisienne des Syndicats Métaux CFDT), avec le comité de coordination, organisera des débrayages dans les usines de la métallurgie parisienne, appellera les travailleurs français et immigrés à exprimer côte à côte leur opposition à cette loi de division qu'est la loi Barre-Bonnet. Un meeting avec le comité de coordination aura lieu.



L'unité la plus large est nécessaire, face aux attaques portées contre les travailleurs immigrés.

Après l'intervention des CRS

LES RESIDENTS AFRP DE VITRY RENFORCENT LEUR MOBILISATION

Le samedi 12 juin à 6 heures, 5 cars de CRS sont intervenus sur le foyer Concorde à Vitry. La rapidité avec laquelle l'intervention s'est faite n'a pas permis aux résidents de s'opposer à la fermeture des chambres. Cette intervention visait également à intimider les résidents comme l'a prouvé l'attitude agressive des CRS : injures racistes, gestes brutaux, ton de commandement, etc. Quinze chambres ont été vidées de leur contenu, qui aurait été envoyé dans un autre foyer à Champigny. Des dispositions ont été prises par les résidents pour assurer dans le foyer le logement des résidents dont les chambres ont été condamnées. Cependant plusieurs des expulsés n'auraient pu être recontactés mardi soir.

Comment s'explique l'effet de surprise que l'on a observé alors que l'on est dans une période de durcissement du pouvoir face aux luttes des résidents ? Sans doute par la politique de double jeu de la direction de l'AFRP mais aussi par les décisions contradictoires du premier et du deuxième procès concernant ce foyer, par les illusions sur le résultat possible des négociations entre l'AFRP et le foyer Concorde isolé. Illusions entretenues par la municipalité PCF présente sur le

foyer. En effet alors que pour le premier procès le juge avait décidé 15 expulsions exécutées mardi, le second procès a donné lieu à une relaxe.

Le 5 juin, la direction de l'AFRP est venue au foyer pour, disait-elle, «proposer des négociations». De fait il s'agissait simplement de réclamer le paiement des arriérés. La présence d'un adjoint au maire lors de cette entrevue a donné l'idée à l'AFRP d'utiliser la municipalité pour faire pression sur les grévistes. On l'a vu quand, suite à

cette rencontre, l'AFRP a envoyé des lettres pour réclamer «les retards», rédigées de telle façon qu'elles laissaient croire qu'elles avaient été approuvées par la municipalité. Ces manœuvres avaient pour but d'endormir la méfiance des militants qui ne s'attendaient pas à une intervention brutale mais à la poursuite des négociations.

RENFORCEMENT DE LA LUTTE DANS LE FOYER

Mardi 12 au soir se tenait une assemblée générale sur le foyer pour examiner la situation et prévoir la riposte. La présence de délégués de la coordination et de membres du comité de soutien ont favorisé le courant de mobilisation sur le foyer. Dans un climat très démocratique, un long débat a abouti à consolider de façon très significative l'unité pour la lutte dans le foyer.

Cellule Vitry
du PCR ml

CHIRAC, CONTESTÉ AU RPR, EN MAUVAISE POSTURE POUR 1981

De tous les grands partis politiques, le RPR est celui qui a le plus à se plaindre de ses résultats électoraux. Dès le soir du dépouillement, Guéna donnait de la voix pour critiquer l'action menée depuis un an par Chirac. Lors de la réunion du Conseil politique du RPR, puis du groupe parlementaire qui se sont tenues mardi, des critiques parfois vives ont été formulées contre la manière dont avait été menée la campagne des européennes, et contre le type de fonctionnement du RPR. Même si tous ont renouvelé leur confiance à Chirac, il a été admis que le RPR va baisser le ton à l'avenir dans ses attaques contre le gouvernement. Manifestement, nombre d'élus RPR commencent à trouver que leur chef s'est montré, ces derniers temps, trop agité.

Les problèmes internes du RPR ne datent pas d'hier, mais le médiocre résultat obtenu à ces élections européennes vient aviver des querelles déjà présentes. La tactique suivie par Chirac, dans son affrontement avec l'autre formation de la droite, n'apporte pas les résultats escomptés, ce qui ne laisse pas d'inquiéter les élus de ce parti.

On a déjà souligné maintes fois l'ambiguïté constitutive de l'attitude chiracienne par rapport au gouvernement, critiques virulentes et coups de gueule emportés d'une part, soutien indéfectible au Parlement d'autre part. Une attitude qui ne brille pas par la clarté et qui est intenable à long terme : Chirac doit choisir entre deux inconvénients : provoquer une crise ouverte, et s'aliéner ainsi probablement la plus grande part de son électoral, qui ne vote pas RPR pour renverser le gouvernement ; ou bien, et c'est la solution choisie, continuer son soutien au gouvernement, tout en le critiquant, ce qui, à terme, peut faire perdre au mouvement une grande part de sa crédibilité politique.

Ce petit jeu du «tenez-moi ou je fais un malheur, mais je promets que je ne

ferai pas un malheur», outre qu'il ne donne guère de résultats électoraux, avive les contradictions internes au RPR. Il y a ceux, dans la mouvance giscardienne, qui trouvent excessives les attaques contre le gouvernement, comme les ministres RPR ; il y a également ceux qui voudraient que l'on aille plus loin, et que le RPR entre carrément dans l'opposition. C'était la position de Sanguinetti, qui s'est mis en congé de parti.

LES EUROPEENNES : UNE OCCASION RATEE

Au moins les élections européennes semblaient-elles une aubaine pour le mouvement gaulliste : dans cette consultation à la proportionnelle, il n'était plus nécessaire de ménager l'autre formation de droite. Tous les coups étaient permis, d'autant plus qu'il s'agissait de coups dans l'eau, puisque cette élection ne remet pas en cause le pouvoir gouvernemental.

Dès lors, le grand jeu était mis en branle, et le RPR soulignait à l'envi les différences qui le séparaient de l'UDF sur la question européenne, en appelant à la rescousse toutes les ressources de la

démagogie sur la situation économique et sociale. La campagne du RPR prenait tous les aspects d'une présidentielle.

Mais la montagne, après beaucoup d'efforts, a accouché d'une souris, et les voix de droite se sont portées, pour la plus grande part, sur l'UDF. Sa stratégie ainsi mise en échec, Chirac est dans une position plus difficile pour les deux ans qui nous séparent des présidentielles. Avant les élections européennes, il s'était imprudemment avancé à prédire la fin de la légitimité du président de la République en cas d'échec de la liste Veil. Des propos qui, au vu des faibles résultats du mouvement gaulliste, pourraient bien se retourner contre lui. Il lui devient de plus en plus inconfortable de poursuivre sa guerre à fleurets mouchetés contre Giscard, en ayant une base électorale faible. Et un ralliement est tout autant exclu, sous peine de sombrer dans le ridicule le plus achevé et le discrédit politique le plus complet.

INQUIETUDES DANS L'APPAREIL

Les maigres résultats de la ligne suivie par le chef du RPR ne manquent pas d'inquiéter, dans leur peau d'élus, les députés du groupe, et plus largement d'amener nombre des responsables RPR à mettre en

cause une ligne qui ne parvient pas à limiter l'irrésistible grignotement giscardien. C'est à cette occasion que ressortent les vieilles critiques déjà adressées à Chirac sur la manière dont il prend ses décisions, seul ou en comité restreint.

Dès le soir du dépouillement, on a vu Guéna, qui avait quitté ses fonctions dirigeantes au RPR sur la base de telles critiques, revenir en cause une ligne qu'il juge incohérente depuis les législatives, et un type de prise de déci-

sions confidentiel. Dès le lendemain, les ministres RPR se rencontraient, et d'autres «dissidents» du RPR envisageaient de se regrouper. Enfin, c'était la démission de Juillet, l'un des proches de Chirac. Ce n'est pas la première fois que celui-ci quitte ses fonctions : cela n'avait pas signifié jusqu'alors une réelle mise à l'écart, celui-ci continuant à jouer un rôle d'éminence grise, même s'il n'était plus sous les feux de la rampe. Aujourd'hui, cela semble plus sérieux, par le caractère public immédiatement donné

à cette démission. Plutôt que des contradictions l'opposant à Chirac, il semble que ce dernier ait choisi de sacrifier un de ceux qui était la cible des critiques formulées contre le fonctionnement en petit comité du RPR.

Quelles que soient les péripéties qui vont suivre, les chances de Chirac pour les présidentielles de 1981 semblent fortement compromises par ces résultats aux européennes, et par les contradictions qu'ils continuent à provoquer au sein de son parti.

François NOLET

Après l'échec aux européennes, des voix dissonantes s'élèvent de nouveau au sein du RPR. Guéna (au micro) réclame une plus large «concertation» dans les prises de décisions. L'un des proches de Chirac, Juillet (à droite) s'efface.



INTERNATIONAL

Deux ans de camp pour Lev Volokhonsky, syndicaliste libre en Union soviétique

Lev Volokhonsky a été condamné le 12 juin à Leningrad à deux ans de camp de travail, vient d'annoncer à Genève Victor Fainberg, représentant à l'étranger de l'Union interprofessionnelle libre des travailleurs (S.M.O.T.). Lev Volokhonsky, graveur sur bois, est un des membres fondateurs du S.M.O.T. créé le 28 octobre 1978 après la première tentative de création d'un syndicat libre autour du mineur Klebanov. Il est condamné pour «diffusion de propos calomnieux, manifestation fautive et subversifs contre l'Etat social-soviétique et l'ordre social».

Parmi ces documents, on l'accuse entre autres d'avoir diffusé une lettre défendant Vladimir Skvirski. Cet autre membre fondateur du S.M.O.T. arrêté au mois d'octobre 1978 a été condamné le 16

mai dernier, à Moscou, à cinq ans d'exil intérieur, officiellement pour n'avoir pas rendu des livres à une bibliothèque. La même menace pèse aujourd'hui sur Marc Morozov qui doit passer prochainement en procès. Il était chargé par le S.M.O.T. d'étudier le problème des Jeux olympiques du point de vue syndical (prolongation de la journée de travail, expulsion des travailleurs des quartiers olympiques). En l'espace d'un mois, de lourdes condamnations viennent de s'abattre sur les travailleurs qui veulent reconstruire en URSS des syndicats représentant les intérêts des travailleurs. Une première forme de soutien est d'appeler largement les sections syndicales à envoyer des télégrammes et des lettres de protestation à Brejnev.

Déclaration des membres fondateurs du S.M.O.T.

«Nous, représentants de l'Union interprofessionnelle des travailleurs de notre pays (S.M.O.T.) sommes habilités par ses membres à rendre publique la déclaration suivante :

A l'heure actuelle, il n'existe pas dans le pays d'organisation indépendante du pouvoir, de l'Etat qui puisse représenter directement les intérêts des travailleurs. Dans la majorité des cas de conflits avec l'administration et les organes du pouvoir dont nous avons connaissance, les travailleurs ne parviennent pas à faire valoir leurs droits et intérêts légitimes.

Les causes en sont : la connaissance insuffisante de leurs droits, l'incapacité à justifier clairement leurs revendications, l'absence de possibilité de soutien de l'opinion publique, la peur devant les menaces de répression. La lutte isolée de travailleurs lésés dans leurs droits avec l'administration est souvent compliquée par le formalisme et la corruption de l'appareil bureaucratique. Les fonctionnaires des syndicats officiels, dans la majorité des situations conflictuelles dont nous avons connaissance, prennent le parti de l'administration (à l'encon-

tre de leur statut), trahissant les intérêts des travailleurs et se conduisant, de fait, comme un appendice de l'appareil d'Etat.

C'est pourquoi le S.M.O.T. se propose comme but de défendre ses membres en cas de violation de leurs droits dans les différentes sphères de l'activité (économique, sociale, culturelle, spirituelle, religieuse et politique) par tous les moyens possibles dans le cadre de la constitution et des accords internationaux signés par le gouvernement soviétique. En particulier le S.M.O.T. a l'in-

tention d'examiner le fondement juridique des plaintes des travailleurs, de porter ces plaintes à la connaissance des organes responsables, de contribuer à les résoudre plus rapidement et dans les cas de résultats négatifs de les porter publiquement devant l'opinion publique soviétique et internationale.

Pour venir en aide, selon les possibilités, aux travailleurs qui ne sont pas membres du S.M.O.T., il est formé une commission de travail.

Il convient de noter que les tentatives de création

Manifestation à Paris devant l'ambassade soviétique

A l'appel d'Amnesty International, un millier de personnes se regroupaient, mercredi 13 juin, à proximité de l'ambassade soviétique pour exiger la libération de 50 opposants soviétiques.

En tête, des manifestants habillés en noir, le visage couvert d'un masque blanc, portaient chacun le nom d'un dissident emprisonné et les dossiers de 60 000 signatures recueillies par Amnesty pour la libération des protestants prisonniers d'opinions, d'Anatoli Ponomarev, interné pour la sixième fois dans un hôpital psychiatrique de Leningrad et Alexandre Podrabinek condamné à cinq ans d'exil pour avoir lutté contre les abus de la psychiatrie à des fins répressives. La manifestation, soigneusement détournée par la police sur un boulevard secondaire, était barrée par des cordons de flics à quelques mètres de l'ambassade. Pour la troisième fois, l'ambassadeur refusait de recevoir une délégation portant les pétitions signées de 60 000 noms. La police laissait passer une délégation de trois personnes, jetant par-dessus les grilles fermées une lettre à destination de l'ambassadeur. Les pétitions étaient alors distribuées à tous les manifestants et Amnesty appelait à les envoyer à l'ambassade avec une lettre personnelle de protestation.

d'un indépendantisme de travailleurs dans notre pays ont leur histoire. Les dernières tentatives de cet ordre ont été la création du syndicat indépendant en 1978. Ceux-ci ont été de fait pratiquement détruits par les organes du pouvoir. Le S.M.O.T. poursuit l'œuvre qu'ils ont commencée en tenant compte de leurs erreurs et défauts.

Le S.M.O.T. agit dans le

cadre de la Constitution en vigueur. L'activité du S.M.O.T. correspond aux intérêts de la patrie.

Le S.M.O.T. n'est pas une organisation politique, il ne s'adresse pas au gouvernement pour de l'aide. Il compte sur le soutien des travailleurs eux-mêmes tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

Conseil des représentants du S.M.O.T.

Brejnev et Carter signent à Vienne l'accord SALT II

UNE NOUVELLE PHASE DANS LA COURSE AUX ARMEMENTS

Paru dans le magazine américain «Times»



Demain : L'Europe, la grande absente

L'accord SALT II entre les deux superpuissances doit être paraphé ce 15 juin, au cours de la rencontre à Vienne entre Carter et Brejnev.

Mise en scène officielle puisque le contenu de l'accord a été déterminé avant, au cours des interminables négociations qui ont duré au total sept ans. Geste peut-être vain car si Carter appose sa signature à côté de celle de Brejnev, il paraît encore très incertain aujourd'hui que le Sénat américain accepte de ratifier l'accord ; une seule chance semble rester à Carter de « vendre » son accord au Sénat, en travaillant au corps chaque sénateur hésitant pour gagner une à une des voix nécessaires, c'est s'il s'engage en contrepartie à une augmentation significative des dépenses militaires pour renforcer l'ensemble du potentiel américain.

Le paradoxe qui consisterait à faire accepter, au moyen de dépenses militaires accrues, un accord présenté par les signataires comme une contribution au désarmement et à la paix n'est qu'apparent. D'abord cette situation n'est pas le fait des seuls Etats-Unis mais de l'URSS qui accroît dans des proportions considérables à la fois son potentiel nucléaire et — ainsi que l'a révélé le dernier sommet du Pacte de Varsovie — la totalité de ses dépenses militaires. Ensuite parce que l'accord SALT ne limite pas réellement la course aux armements nucléaires, et le précédent accord signé en 1972 n'a pas empêché une formidable progression des arsenaux nucléaires des superpuissances.

Les SALT, comme l'ensemble des négociations soviéto-américaines relatives aux armements, négociations dont ils constituent une pièce essentielle, paraissent en réalité n'avoir guère de signification pour le désarmement lui-même, sinon dans les discours destinés à justifier ces négociations.

L'accord SALT II a été négocié avec un luxe de détails techniques qui peuvent lui donner un abord extrêmement complexe. Mais les principales données sont :

— limitation pour chacune des deux grandes puissances à 2 250 engins (missiles terrestres ou lancés par sous-marins et bombardiers stratégiques). Cela signifie que l'URSS devrait réduire de trois cents unités son arsenal tandis que les Etats-Unis pourraient augmenter de plus de cent unités le leur ;

— sur ce total, pour chacune, seuls 1 320 engins doivent être équipés de MIRV, c'est-à-dire de fusées à têtes multiples ayant chacune leur propre cible. Les USA peuvent poursuivre leur programme puisqu'il leur reste 300 fusées à équiper pour atteindre le plafond tandis que l'URSS n'en est qu'à la moitié.

— par ailleurs l'accord prévoit qu'un nouveau missile intercontinental pourra être mis en place dans la période du traité à partir de 1982, ce qui permettra aux Etats-Unis de déployer le missile terrestre mobile MX et à l'URSS de mettre au point sa cinquième génération de missiles, actuellement en cours d'étude, et qui devrait être opérationnelle en 1985 ;

— aucune restriction n'est apportée à la modernisation des armes nucléaires quant à leur précision et à leurs systèmes de guidage.

UN ACCORD QUI NE LIMITE RIEN

Trois remarques s'imposent d'emblée :

a) L'accord laisse un vaste champ à l'accroissement quantitatif : on estime qu'il est permis à chaque puissance d'augmenter de 4 000 ogives sa panoplie nucléaire, et qualitatif : d'une part en ne limitant pas la modernisation et d'autre part en laissant la possibilité de mettre en place de nouveaux missiles, notamment en ne définissant aucune restriction aux missiles lancés à partir de sous-marins, domaine où pourtant la rivalité soviéto-US est des plus vives du fait de la relative invulnérabilité dont jouis-

Par Grégoire CARRAT

sous-marins nucléaires, en doublant de 1972 à 1979 le nombre de ses missiles embarqués. Si globalement, le bilan de l'accord SALT I a été de permettre le doublement du nombre des ogives nucléaires dont disposaient les USA et l'URSS, il a permis en même temps à l'URSS de se hisser au niveau des Etats-Unis dans le domaine où la supériorité de ceux-ci paraissait écrasante il y a dix ans et qui se trouve aujourd'hui de plus en plus fortement remise en cause. L'URSS a rattrapé son retard à une telle allure, qu'on peut se demander si elle n'est pas en train d'acquiescer l'avantage.

La négociation qui a conduit à l'accord SALT II a pris un tour particulièrement critique peu après l'accession de Carter à la présidence des Etats-Unis. En mars 1977, l'URSS rejetait catégoriquement un plan global américain prévoyant une réduction importante du nombre de missiles autorisés, marquant par là sa volonté de poursuivre son effort d'armement à un niveau très élevé. L'URSS rejetait la prétention des Etats-Unis d'inclure le bombardier lourd soviétique «Backfire» dans la négociation, ceci tout en contraignant les USA à y faire figurer leurs missiles Cruise portés par des avions. Si, de leur côté, les Etats-Unis parvenaient à obtenir que leur projet de missile terrestre mobile MX ne soit pas interdit par les SALT comme le veut l'URSS, c'est au prix du déploiement de nouveaux missiles soviétiques.

C'est un nouveau rapport de forces dont l'évolution constante a vu l'URSS rattraper largement les USA, que vient ainsi sanctionner l'accord SALT II. Une de ses caractéristiques essentielles est qu'il ne paraît pas devoir ralentir significativement cette évolution, Moscou rejetant les principales tentatives américaines de l'entraver lors de la négociation.

LES ARMES DE LA DETENTE

La négociation SALT est l'un des pivots de la politique dite de détente : elle l'a inaugurée et elle reste l'une des négociations majeures. Qu'elle ne soit que le cadre au sein duquel se déploie la course aux armements nucléaires et la traduction de l'évolution du rapport de forces entre les deux superpuissances, dit assez que pour chacune des deux superpuissances la finalité de la politique de détente est de parvenir à établir sa suprématie sur l'autre, et plus particulièrement pour l'URSS aujourd'hui de parvenir à modifier radicalement en sa faveur le rapport de forces avec les Etats-Unis.

Dans le domaine militaire, la négociation SALT est le centre d'une nébuleuse de négociations dont les plus importantes sont :

— depuis 1977, les négociations en vue de l'interdiction des essais nucléaires au cours desquelles 40 essais nucléaires ont été réalisés ;

— depuis 1977 les négociations sur la réduction des opérations militaires dans l'Océan Indien. Celles-ci sont bloquées depuis février 1978 et aucun navire n'a été retiré de cette région ;

— depuis 1973, sur la réduction des forces en Europe, sans aucun résultat : ce sont les négociations dites MBFR : négociations sur «la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe», devenues MFR, l'URSS s'opposant à la notion d'«équilibre» ;

— depuis 1977 sur la limitation des exportations d'armes, sans aucun résultat, tandis que celles-ci s'accroissent, notamment du fait de l'URSS et de l'organisation par elle de gigantesques ponts aériens comme celui vers l'Ethiopie.

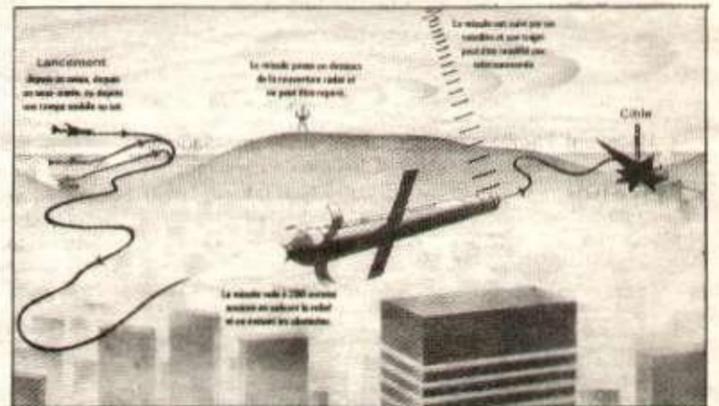
L'énoncé seul de ces négociations indique, plutôt que la volonté de désarmement dont elles se parent, la multiplication des points de friction entre les USA et l'URSS dans un nombre croissant de domaines et dans des régions du monde toujours plus nombreuses. Ce que diront Brejnev et Carter à Vienne et ce qu'ils déclareront n'auront sans doute en définitive qu'une portée

limitée. Le geste tout symbolique, qu'ils accompliront est en fait plein des menaces qui s'appuient sur les arsenaux qu'ils s'octroient réciproquement, plein de la course pour la suprématie dans laquelle ils sont engagés. La vraie signification de l'accord SALT est dans les modifications du rapport de forces qu'il sanctionne. Au-delà du constat militaire de l'accord SALT, il y a sa signification politique : il s'inscrit dans une politique de «détente» qui voit les deux superpuissances ne pas s'affronter aujourd'hui frontalement ni globalement au plan militaire mais poursuivre avec un acharnement accru leur course à l'hégémonie dans les différentes régions du monde, et plus particulièrement en Europe. Celle-ci où se trouve concentré l'essentiel des arsenaux des deux superpuissances, est pourtant complètement absente de négociations dont dépendent son avenir, que les Etats-Unis et l'URSS s'arrogent le droit de déterminer.

Des armes de la «détente»...



Le bombardier supersonique soviétique TU 26, baptisé «Backfire» par l'OTAN, ne représente pas une avancée technologique. Mais, il est le premier bombardier soviétique à long rayon d'action, et peut porter une charge nucléaire, du type des B 52 américains. Il peut atteindre le territoire américain, sans escale, depuis l'URSS, et également se poser à Cuba. Les soviétiques sont opposés à ce qu'il soit inclus dans les négociations SALT, arguant pour cela du fait que ce bombardier ne serait pas en mesure de faire l'aller-retour URSS-USA-URSS, parce que l'URSS n'aurait pas — c'est ce que dit Moscou — une flotte aérienne adaptée, de ravitaillement en vol.



Les américains l'ont baptisé «missile de croisière» parce que, disent-ils, ce n'est pas une arme «stratégique», elle ne pourrait atteindre l'URSS, sa portée étant limitée à 2 700 km. Mais, il peut être lancé à partir d'un avion ou d'un sous-marin, et ses performances sont étonnantes : il a la propriété de voler à moins de 200 mètres d'altitude, d'épouser le relief, d'être ainsi hors de portée des radars les plus sophistiqués ; il est capable de contourner les obstacles. Pesant moins d'une tonne, vingt fois moins que les gros missiles intercontinentaux, d'une longueur de 6 mètres, il peut échapper facilement à l'observation des satellites espions. Les soviétiques ont obtenu qu'il soit inclus dans l'accord sur les armes dites «stratégiques».

NICARAGUA : LA BATAILLE DE MANAGUA

La bataille fait rage dans les rues de la capitale où les combattants du Front sandiniste tentent de prendre le contrôle total de l'aéroport dont ils ont bombardé mardi le secteur militaire avec des fusées sol-sol. Les insurgés bloquent peu à peu toutes les voies d'accès de Managua où Somoza, enfermé dans son bunker, se déclare décidé à se maintenir coûte que coûte au pouvoir. C'est ce qu'il a déclaré aux ministres des Affaires étrangères du Venezuela et de l'Equateur venus apporter leur médiation. Les Etats-Unis qui craignent la chute de Somoza viennent de mettre sur pied un groupe de travail afin d'étudier une solution «américaine» à la crise.

Les guérilleros sandinistes qui contrôlent une partie de la capitale (surtout les quartiers Nord-Est et Sud-Ouest) sont en train de se rendre maîtres des axes routiers qui relient Managua au reste du pays, malgré les bombardements incessants de l'aviation gouvernementale qui font de nombreuses victimes parmi la population, et provoquent l'exode d'une partie d'entre elle. Les quartiers populaires de l'Open 3 et de «Las americas» auraient été partiellement détruits par les raids aériens, tandis qu'aux

abords de l'aéroport ont lieu des combats très violents. Après avoir tiré des fusées sol-sol sur le secteur militaire de l'aéroport, les forces sandinistes tentent maintenant d'en prendre le contrôle total, comme ils l'ont fait de la route panaméricaine rendue impraticable par les barricades et les tranchées qui la jalonnent. C'est ainsi qu'une soixantaine de ressortissants américains n'ont pu être évacués lundi comme prévu, et ont dû attendre 24 heures car la route était bloquée.

En province, malgré les

difficultés rencontrées pour l'évacuation des blessés et le ravitaillement en munitions, le FSLN maintient ses positions à Leon, tenue depuis 10 jours, qui a été déclarée «ville libre», Chinandega, Matagalpa, Diriamba et Esteli. D'autre part, des cas de désertions sont signalés. C'est ainsi qu'un pilote des forces armées a bombardé l'aéroport de Managua ainsi que le bunker de Somoza avant de se poser au Costa Rica où il a demandé l'asile politique, un autre aviateur somoziste a déserté et s'est posé à San José du Costa Rica.

La médiation entreprise par les ministres des Affaires étrangères du Venezuela et de l'Equateur s'est heurtée à un refus catégorique de Somoza. Ce dernier a déclaré que dans aucune circonstance il ne se retirerait ou ne quitterait le pays que son père, son frère et lui-même ont dirigé pendant 42 ans. A ses

interlocuteurs qui lui demandaient pourquoi des gens prenaient les armes contre son gouvernement, Somoza s'est contenté de répéter sa thèse de la «conspiration» que mèneraient contre lui le Panama, le Costa Rica et le Venezuela.

La situation est tellement grave pour Somoza, que le département d'Etat américain vient de créer un groupe de travail présidé par Brandon Grove, sous-secrétaire d'Etat adjoint pour l'Amérique centrale, afin d'étudier des solutions de rechange qui permettraient à l'impérialisme américain de conserver ses intérêts au Nicaragua. La proposition d'un sénateur démocrate de renverser Somoza par une intervention armée des Etats-Unis arrive sans doute un peu tard, prise de vitesse par le soulèvement populaire du Front sandiniste.

Frank ROUSSEL

VIETNAM : L'ARGENT DES REFUGIES SERT A PAYER MOSCOU

L'expulsion des Vietnamiens d'origine chinoise est devenue aujourd'hui une politique systématique du gouvernement de Hanoi. Celui-ci l'organise l'accélère et compte en tirer le plus grand profit. En tout 500 000 ont été expulsés ou ont fui à la suite des campagnes de persécutions depuis un an : 200 000 au Nord, 300 000 au Sud. Aujourd'hui le mouvement se continue avec un rythme de 3 000 départs par jour.

Il semble que 80 % de ces départs soient organisés par le gouvernement vietnamien. Ces citoyens vietnamiens d'origine chinoise, dont la plupart ont adopté une attitude combattante ou patriotique dans la lutte contre l'impérialisme US, sont parqués dans des camps, puis transportés en cars jusqu'aux bateaux qui doivent les emmener. Ce que le gouvernement vietnamien ne prend nullement en charge, c'est la détermination de leur point d'arrivée.

En effet, la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie ont décidé de ne plus recevoir de réfugiés, affirmant que l'immigration avait atteint «un seuil critique».

Hanoi perçoit maintenant une taxe de 3 000 dollars sur chaque émigré adulte. Il semble que le Vietnam commence à utiliser directement ces fonds pour rembourser les livraisons d'armes soviétiques : c'est ainsi qu'Hanoi a pu effectuer récemment un paiement de 100 millions de dollars (la valeur de l'aide militaire soviétique est évaluée à plus de 400 millions l'année dernière, et à près de 2 millions par jour cette année).

C'est dans la mesure où les autorités de Hanoi semblent avoir prévu et planifié cette source de revenus qu'elles ont décidé de réprimer durement les tentatives d'émigration illégales : on cite le cas de bateaux d'émigrés coulés par la marine vietnamienne parce que leurs occupants n'avaient pas payé la taxe.

VISITE DU PREMIER MINISTRE INDIEN EN URSS

La visite du Premier ministre indien Desai en URSS semble avoir été marquée principalement par une relance des relations économiques. Dès le début des années 60, l'Inde a été pour l'URSS un champ d'expériences pour le pillage du Tiers Monde

et l'exportation de capitaux. L'URSS a fourni de nombreux équipements, dans des secteurs-clés de l'industrie — notamment la métallurgie — et a pu en garder le contrôle grâce à des accords inégaux. Aujourd'hui 30 % de l'acier, 35 % du pétrole et 20 %

de l'électricité produits en Inde le sont sous contrôle soviétique, sous direction de centaines de «techniciens» qui n'ont pas été remplacés par des cadres nationaux. La presse indienne a dénoncé à plusieurs reprises la nature de cette «aide» qui permet à l'URSS de développer son emprise sur des secteurs vitaux de l'économie. En échange d'équipements défectueux et surfacturés, l'URSS exige des livraisons de thé, d'huile, de tabac et de jute. A certains moments, l'Inde, périodiquement menacée par la famine, a dû livrer du riz à Moscou !

Le gouvernement d'Indira Gandhi, qui s'était assez étroitement lié à l'Union soviétique notamment au cours de la guerre du Bangladesh, est tombé aux élections de 1977, par suite d'un mécontentement populaire sans précédent.

Depuis, le gouvernement de Desai a tenté de redéfinir une politique plus proche du non-alignement, en diversifiant les relations de l'Inde par exemple. En ce qui concerne l'offensive soviétique en Asie, le gouvernement indien a marqué ses distances. Il a désapprouvé l'intervention en Afghanistan. Après avoir envisagé un moment de reconnaître le régime fan-

toche de Heng Samrin, il s'y est finalement refusé. Au sujet de l'Océan Indien, il ne semble pas prêt à accepter les thèses soviétiques qui tendent à dénoncer uniquement les bases américaines en passant sous silence la présence croissante de la flotte soviétique.

Toutefois, l'URSS dispose encore en Inde de positions très fortes, dans l'économie, dans l'armée, puisqu'elle fournit les équipements de l'armée de l'air et de la marine ; en dehors des partisans de Gandhi et des révisionnistes, elle continue à disposer de soutien y compris parmi les dirigeants actuels. Du reste, fruit d'une coalition électorale hétéroclite, assez menacé face aux difficultés économiques et à de nouveaux mouvements populaires, le gouvernement Desai ne semble pas en mesure de mener une politique d'indépendance nationale conséquente.

Avec la signature de nouveaux accords économiques, portant, par exemple, sur la construction par l'URSS d'une nouvelle aciérie, le gouvernement Desai accepte de nouvelles chaînes pour l'Inde. De ce fait, les tentatives indiennes de mettre en œuvre une politique indépendante risquent d'être remises en cause.

● Pays Basque : grève générale à Renteria



Renteria, ville de 50 000 habitants située entre Saint Sébastien et la frontière française a été lundi le théâtre d'affrontements violents entre la police et les manifestants réunis devant la mairie. Les flics ont fait irruption dans une réunion extraordinaire du conseil municipal — dirigé par la coalition basque Herri Batasuna — et ont évacué les conseillers municipaux en tirant des balles de caoutchouc et des grenades lacrymogènes. 7 personnes ont été blessées, dont une grièvement. Le maire a lancé un mot d'ordre de grève générale suivi largement mardi, et a réitéré l'exigence d'un retrait immédiat des «forces de l'ordre» du Pays Basque.

● Iran : Khomeiny met en garde l'URSS pour ses ingérences

Recevant l'ambassadeur d'URSS en Iran, Vladimir Vinogradov, venu présenter à l'Ayatollah un rapport sur les relations entre les deux pays depuis la chute du Shah, Khomeiny a violemment critiqué la politique de l'Union soviétique dans la région. Il a exigé que l'URSS «cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan», précisant que «si Mohamed Nour Taraki dont la campagne anti-islamique a coûté la vie à 50 000 musulmans, continue à s'opposer à l'essor de la religion dans son pays, il se réserve le sort du Shah». Khomeiny a demandé à l'ambassadeur soviétique de «prouver» que l'URSS ne soutient pas les mouvements autonomistes en Iran et qu'il dément les rumeurs sur la contrebande d'armes soviétiques en Iran.

Par ailleurs, après les manifestations réclamant l'établissement d'un pouvoir islamique à Bagdad, qui se sont déroulées à Téhéran il y a quelques jours, les relations entre l'Iran et l'Irak se détériorent. Le 5 juin dernier, l'aviation irakienne a la poursuite d'autonomistes kurdes bombardé des localités frontalières en Iran. Malgré les excuses présentées au gouvernement iranien, un journal de Téhéran le *Kayhan*, dénonce le «régime dictatorial de Bagdad» auquel il reproche de réprimer les militants musulmans.

Après la loi «Bonnet» adoptée fin mai par le Parlement et qui légalise l'expulsion des immigrés et justifie l'arbitraire policier le plus total (légalisation des prisons pour immigrés du type d'Arènes à Marseille), le Conseil des ministres de mercredi a adopté un projet de loi qui vient renforcer la politique d'expulsions massives décidée par le gouvernement.

Si la loi Bonnet se proposait d'expulser tous les immigrés «troublant l'ordre public» et ceux en situation illégale, c'est-à-dire aussi bien les sans-papiers que les résidents grévistes de la Sonacotra, la dernière loi vise à une plus large échelle encore, l'expulsion de tous les travailleurs immigrés jugés en surplus selon les «perspectives du marché de l'emploi».

COMMUNIQUÉ

Fête de quartier de l'Humanité Rouge

Samedi 16 juin - salle de l'Épicerie
(12, rue du Renard, Paris 4^e)

Les militants du PCML du centre de Paris organisent le samedi 16 juin, de 14 h à 24 h une fête à laquelle sont invités les habitants du quartier.

Au programme : montage diapos sur les luttes pour le logement dans le Marais, débats sur le logement, l'emploi et les luttes des femmes, des musiciens et chanteurs, un sketch joué par des travailleurs immigrés sur leur vie dans un foyer-hôtel...

A 16 h 30, projection du film «La ville à prendre».

Animation culturelle et musicale en soirée.

Participation aux frais : 5 F.

A l'issue du conseil des ministres

LE GOUVERNEMENT PREPARE DES EXPULSIONS MASSIVES DE TRAVAILLEURS IMMIGRES

Ce projet consiste tout d'abord à diviser les immigrés en deux catégories. D'une part les «privilegiés» qui disposeront d'un titre de séjour de 10 ans. D'autre part les «ordinaires», la majorité, qui devront renouveler leur carte de séjour et de travail tous les 3 ans. Seuls les «privilegiés», pour la plupart des réfugiés politiques résidant en France depuis de nombreuses années, pourront bénéficier du renouvellement automatique. Quant à la grande masse des travailleurs immigrés ils feront l'objet d'un examen individuel qui tiendra compte de deux critères : leur situation familiale d'une part et le «quota départemental correspondant aux possibilités d'emplois».

Outre la discrimination établie par la «situation

familiale», ce projet de loi fait dépendre directement la possibilité d'embauche d'un travailleur immigré du taux de chômage par département. Ici apparaît une nouvelle et grave forme de division de la classe ouvrière : le chômage sur la base d'un département devient un critère de sélection, un motif d'expulsion pure et simple.

Stoléru, le secrétaire d'Etat à l'immigration, ne cache pas que le but recherché est de procéder à 300 000 renvois, en tenant compte, dit-il, des «principes traditionnels de la France». Stoléru est passé maître du racisme «démocratique». Ses «semaines de l'immigration», ses «dialogues», ses interventions mielleuses et paternalistes, voilà pour les «principes traditionnels de la France». La France

«terre d'asile» politique ? Et l'expulsion de Croissant ? Et les Basques ? Et la loi Bonnet récemment votée au parlement qui menace arbitrairement d'expulsion les grévistes sous prétexte qu'ils sont immigrés ?

Et puis voilà ce nouveau projet de loi qui sera «démocratiquement» voté et qui, dans la tradition sordide du racisme, fera du travailleur immigré celui qu'il faut chasser pour le «bien de la France». Après ce sinistre «nettoyage», Stoléru donnera, dit-il, «des équipements et des bennes automatiques aux éboueurs et les Français accepteront d'effectuer ces tâches ingrates».

Loi après loi, la présence en France des travailleurs immigrés est remise en cause, leurs droits niés sont ainsi bafoués : en

1977 c'était la loi sur le million et celle réglementant le séjour en France des familles d'immigrés. Il y a 15 jours la loi Bonnet légalisant les expulsions et la détention arbitraire des travailleurs immigrés est adoptée. Elle est précédée et suivie par de nombreuses interventions policières dans les foyers Sonacotra dont les résidents grévistes sont expulsés à Strasbourg, Nanterre, Romainville, Dijon etc...

La riposte qui s'impose, commence à s'organiser comme l'ont montré les travailleurs français de plusieurs entreprises de Dijon qui se sont affrontés aux flics aux côtés de leurs frères immigrés pour empêcher leur expulsion du foyer. Les lois scélérates des Bonnet-Stoléru doivent susciter une riposte efficace.

M^e Danisz, avocat au barreau de Prague, qui avait assuré la défense de Sabata, porte-parole de la Charte 77, fait l'objet d'une mesure de radiation du barreau de Prague, ainsi que de poursuites judiciaires pour outrage à représentant de l'autorité. Ces poursuites intervenant au moment où ont lieu des arrestations de membres ou supposés tels de la Charte 77, visent à priver des droits de la défense les inculpés.

Les avocats français choisis par M^e Danisz ont leurs demandes de visa refusées par les autorités tchécoslovaques. Ils ont exposé les éléments du dossier lors d'une conférence de presse tenue mercredi.

Le caractère de machination des poursuites engagées contre Danisz apparaît à l'évidence lorsqu'on examine les faits qui lui sont reprochés. En 1975, allant dans un restaurant, M^e Danisz est interpellé par un policier en termes insultants. Quelques propos un peu vifs sont échangés. L'affaire donne lieu à un procès-verbal qui reste sans suite à l'époque des faits.

Le 1^{er} octobre 1978, Jaroslav Sabata, porte-parole de la Charte 77, est arrêté. Son instruction est close le 30 octobre 1978. Le lendemain M^e Danisz a un entretien avec le magistrat instructeur, Mme Adamova, qui lui pose des questions sur son opinion vis-à-vis des membres de la Charte 77, et lui demande en particulier s'il pense qu'un policier, en Tchécoslovaquie, peut frapper des prisonniers. M^e Danisz lui répond qu'il connaît de tels cas.

Le 8 janvier de cette année, M^e Danisz est convoqué devant le comité directeur de l'association des avocats de la ville de Prague (équivalent en France du conseil de l'ordre des avocats), où on lui signifie qu'il risque d'être radié du barreau en vertu de l'article 2 du statut des avocats (voir ci-contre). Le syndicat est consulté, comme cela doit se faire en cas de licenciement. Dans le bureau où travaille M^e Danisz, le syndicat refuse le licenciement.

Mais le comité de ville l'approuve, quoique seulement à la majorité simple.

Un rapprochement de dates qui n'est pas fortuit : c'est le 8 janvier qu'il est convoqué par le comité directeur de l'association des avocats, alors qu'il devait assurer le 10 la défense de Sabata. Il s'agit manifestement d'une tentative de pression sur la défense.

Le 13 mars, il est radié du barreau, la décision prenant effet au 30 juin. Il fait appel de cette décision devant le tribunal compétent. Et le 30 mars, comme par hasard, il est contraint de comparaître devant le tribunal correctionnel de Prague pour les propos échangés avec un policier... en 1975. Il est condamné pour cette affaire à trois ans de prison avec sursis d'un an. Il fait appel.

Le 4 mai, il se voit notifier une plainte pour outrage à agent de l'autorité au sujet des propos tenus le 31 octobre 1978 en présence de Mme Adamova. Le 29 mai, la police tchèque arrête Havel et plusieurs autres membres ou supposés tels de la charte 77. Parmi eux, Benda choisit M^e Danisz pour assurer sa défense. C'est alors que la police convoque Danisz pour l'entendre dans cette affaire... en qualité de témoin, ce qui l'empêcherait de plaider. Il refuse de comparaître comme témoin.

Prague : interdit professionnel et menaces judiciaires contre l'avocat de Sabata

SES DEFENSEURS FRANCAIS INTERDITS DE VISA

Ce jeudi matin, M^e Danisz devait comparaître à 8 h devant le tribunal de district de Prague pour son appel contre la radiation, et à 11 h devant le tribunal correctionnel pour le procès en appel au sujet de l'altercation avec un policier.

LES CONSEQUENCES POSSIBLES

Les conséquences de ces inculpations et de cet interdit professionnel sont de plusieurs ordres. A la question de savoir pourquoi il accepte d'assurer la défense des membres de la charte 77, Danisz avait répondu que les autres avocats refusent de prendre cette affaire en main. L'interdiction d'exercer qui lui est faite risque donc de priver de défense les membres de la charte 77 récemment arrêtés.

Si sa condamnation pour l'affaire du policier est maintenue, elle peut, en cas de condamnation pour l'autre affaire, se transformer en prison ferme par révocation du sursis. Il risque en tout un an de prison ferme.

NOUVELLES ATTEINTES AU DROIT DE LA DEFENSE

Au début de ce mois, M^e Rappaport, M^e Kenig et M^e Claude Michel, membres du PCF, mais agissant de leur propre initiative, avaient décidé, à la demande de M^e Danisz,

d'assurer sa défense. Demande de visa avait été déposée pour cela. Entretemps, M^e Andreu, également désigné par M^e Danisz, mais qui n'avait pas rendu publique cette désignation, s'était rendu à Prague pour rencontrer son client et prendre connaissance du dossier. L'ambassade de Tchécoslovaquie fait traîner les choses, sous prétexte de prendre l'avis du ministère des Affaires étrangères de Prague, aboutissant ainsi à ce que les avocats ne puissent pas disposer d'un visa en temps utile. Ceux-ci ont adressé à l'ambassade une lettre, où ils déclarent : «Nous tenons à protester vivement contre cette décision qui nous empêche de prendre part, en qualité d'avocats désignés par l'intéressé, à la défense de M^e Danisz et même d'assister au procès en qualité d'observateurs, contrairement aux usages généralement respectés par la plupart des pays. Nous ne pourrions évidemment que faire connaître notre protestation à l'opinion publique française et internationale et continuer d'agir pour pouvoir exercer les droits fondamentaux de la défense en faveur de M^e Danisz en espérant vivement que vous-même et les autorités tchécoslovaques voudront bien réviser d'urgence leur position».

Dans ce combat, les avocats disposent du soutien de l'ensemble des organisations profession-

nelles d'avocats : la confédération syndicale des avocats, le syndicat des avocats de France, la fédération nationale des unions de jeunes avocats, l'Association française des juristes démocrates (qui a envoyé une lettre à l'organisation correspondante en Tchécoslovaquie), l'Union internationale des avocats et l'Association internationale des jeunes avocats, toutes organisations présentes lors de cette conférence de presse. Le barreau de Paris a également effectué une démarche

pour qu'il revienne sur sa décision de radiation et pour que M^e Danisz puisse avoir des défenseurs.

Les avocats ont également protesté à cette occasion contre les atteintes aux droits de la défense qui ont marqué la dernière période en France, citant le cas d'un avocat interdit d'exercer sa profession pour un mois parce qu'il avait tenu, en privé, des propos critiquant un magistrat sur la manière dont un jugement avait été rendu.

François NOLET

LES «DROITS ET DEVOIRS» DES AVOCATS SELON LA LOI TCHEQUE

Article 2, paragraphe 2 : «Tout en prêtant l'assistance judiciaire, les avocats conduisent les citoyens à remplir leurs devoirs envers l'Etat et la société, à respecter la loi et leurs concitoyens, approfondissant ainsi leur conscience juridique socialiste ; les avocats contribuent également à la propagation de la législation et au respect des règles de la coexistence socialiste». M^e Danisz est radié pour manquement à cet alinéa : on voit que son libellé même est d'un vague qui permet une grande latitude d'interprétation.

Le comité directeur des avocats de Prague a justifié sa décision de radiation en se fondant sur cet alinéa, déclarant : «Il a été établi que, en dehors de l'assistance judiciaire fournie et sans rapport direct avec la défense, vous avez agi d'une manière qui est en contradiction avec les droits et les devoirs de l'avocat stipulés par la loi sur la profession d'avocat». Aucun fait n'est cité à l'appui de cette accusation.

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N°668 J
CCPN°23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevot
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942